

LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS CHANGE

SUR RENDEZ-VOUS ET GRATUIT !

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022



ORMANDIE
Cabourg Pays d'Auge
communauté de communes

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

C'est quoi un encombrant ?

Meubles, matelas, sommiers, appareils de gros électroménagers, etc. sont des déchets qui ne peuvent être pris en charge lors de la collecte des ordures ménagères car ils sont trop volumineux ou trop lourds.

**Beaucoup d'encombrants sont valorisables :
ayons les bons réflexes !**



1. Je fais reprendre ou je réutilise

Faites-les reprendre : lors de l'achat d'un produit identique neuf soumis à l'éco-participation, les vendeurs proposent ou ont l'obligation de reprendre l'ancien produit. C'est le cas des appareils électriques et électroniques, des matelas, des pneus, ... N'hésitez pas à vous renseigner.

Donnez-les dans les dépôts-ventes ou à la nouvelle ressourcerie de Dives-sur-Mer.

Vendez-les sur des sites internet dédiés **ou réparez-les** pour donner une seconde vie à vos objets.

2. Je vais en déchetterie

Chaque déchet déposé en déchetterie est orienté vers la bonne filière de réemploi ou de recyclage.

Nouveau, collecte sur rendez-vous !

3. Je contacte ma communauté de communes

À partir du 1^{er} septembre 2022, NCPA organise un service de collecte des encombrants à domicile et gratuit avec la ressourcerie de l'association l'Auguste Recycleur-Bâtitisseur qui valorise les objets en les rénovant, les réparant, les relookant, bref en leur donnant une deuxième vie !



Mode d'emploi :

1. **JE CONTACTE LE SERVICE** pour prendre rendez-vous.

- par téléphone au **07 65 69 95 02** (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- sur la plateforme dédiée : www.lauguste-recycleur.fr
- par mail à lauguste.recycleur-batisteur@hotmail.com

2. **JE FIXE LE RENDEZ-VOUS** en fonction des disponibilités proposées.

3. **JE PRÉPARE** la venue en triant mes encombrants en les disposants sur le trottoir.
(Cf liste non exhaustive des déchets acceptés ci-après)

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers, limité à une fois par an maximum. Conditions et informations complémentaires sur www.ncpa.fr

Les déchets déposés au sol, sans prise de rendez-vous au préalable seront considérés comme des dépôts sauvages. Ils sont interdits et passibles d'une amende (jusqu'à 1500 € + frais d'enlèvement).



Plus d'informations ...

3 déchetteries à votre service

Déchetterie de Périers-en-Auge

287 route départementale 27

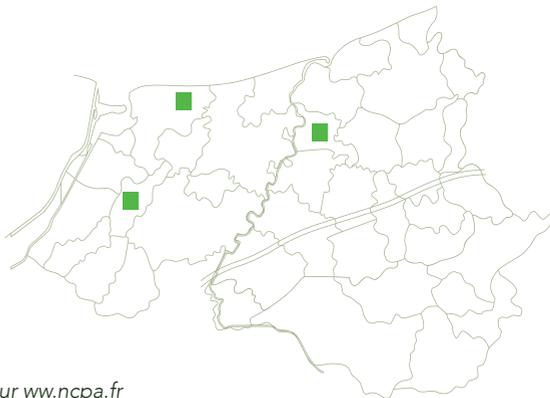
Ouverte le dimanche matin de 9h à 12h

Déchetterie de Bréville-les-Monts

Route départementale 37

Déchetterie de Merville-Franceville

Rue Jean Monnet (près du collège)



Horaires et informations complémentaires à retrouver sur www.ncpa.fr

La Ressourcerie

Zone de dépôt / réemploi à la déchetterie de Périers-en-Auge

Tous les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

La boutique / atelier à Dives-sur-Mer

Horaires et adresse à retrouver sur www.lauguste-recycleur.fr



Lors de la collecte sur rendez-vous

Les déchets acceptés sont :

Gros électroménagers : machine à laver, sèche-linge, frigo, lave-vaisselle, congélateur...

Gros meubles : fauteuil, canapé, table, armoire, matelas, lit, salon de jardin,...

Les déchets refusés sont :

Produits dangereux (peinture, solvants, diluants), gravats, débris de verre, déchets verts, pneus, télévisions, matériels informatiques, ... Ils sont en revanche, acceptés en déchetterie.

NB : déchets des professionnels non acceptés

Service gestion des déchets :

dechets@normandiecabourgpaysdauge.fr - 02 31 28 10 25

www.ncpa.fr